

## 2.4 Statut et mode de faire-valoir des exploitations

En 2020, en France métropolitaine, 58 % des exploitations agricoles sont des exploitations individuelles et 42 % des sociétés (**EARL**, **GAEC**, etc.). La part des exploitations individuelles diminue de 11,4 points entre 2010 et 2020. En revanche, toutes les formes sociétaires augmentent : +3,3 points pour les EARL, +3,4 points pour les GAEC et +4,7 points pour les autres formes ► **figure 1**. La répartition des statuts est très variable selon l'orientation des exploitations, ce qui s'explique principalement par l'organisation du travail et les besoins en capitaux. Ainsi, en bovins lait, la traite journalière des vaches et l'achat de machines de traite favorisent le recours à des formes sociétaires afin que les exploitants puissent se dégager du temps libre et réduire les risques financiers. En bovins viande, les exploitations individuelles sont prépondérantes, l'élevage extensif permettant des coûts de production et des besoins de main-d'œuvre plus faibles.

Les formes sociétaires sont localisées principalement dans le nord de la France et sur la côte atlantique, tout particulièrement en Bretagne, ainsi que dans le Bassin parisien et le Grand Est. Cette géographie s'explique pour partie par la localisation des élevages de bovins lait ou mixte, de porcins et de volailles.

Ceux-ci sont plus souvent gérés dans le cadre d'une société ► **figure 2**.

En 2020, le **fermage** reste le mode de **faire-valoir** le plus répandu en France métropolitaine. Il concerne 51 % de la surface agricole utilisée (SAU). Les autres terres sont mises en valeur en **faire-valoir direct** (20 % de la SAU) ou par des exploitations sous forme sociétaire qui les louent auprès de leurs associés (27 % de la SAU) ► **figure 3**. La part de terres mises en fermage diminue de 9 points entre 2010 et 2020, alors que la location auprès des associés augmente de façon comparable (+12 points). Cette évolution témoigne de l'évolution des formes juridiques et, en particulier, de l'augmentation des formes sociétaires.

En 2020, un tiers des exploitations individuelles sont propriétaires de la totalité de leurs terres et un quart des sociétés sont propriétaires en propre ou via leurs associés de la totalité des terres qu'ils exploitent. Près de 50 % des exploitations individuelles et 60 % des sociétés louent une partie des terres qu'elles exploitent auprès de tiers. La mise en valeur de terres exclusivement en fermage concerne 17 % des exploitations individuelles et 13 % des sociétés ► **figure 4**.

### ► Définitions

Une exploitation agricole à responsabilité limitée (**EARL**) est une forme de société civile spécifique à l'agriculture, régie par le Code rural. La société unipersonnelle ou entre époux est admise, la participation de tous les associés aux travaux n'est pas obligatoire. En revanche, les associés ne disposent pas de la transparence juridique. La responsabilité financière des associés est limitée.

Un groupement agricole d'exploitation en commun (**GAEC**) est une forme de société spécifique à l'agriculture, régie par le Code rural. Le GAEC se caractérise par la participation de tous les associés aux travaux, une responsabilité financière limitée et le principe de transparence : les associés conservent leur statut de chef d'exploitation sur le plan économique, social et fiscal.

Le **fermage** désigne des terres louées auprès de tiers moyennant le versement d'un loyer d'un montant fixe.

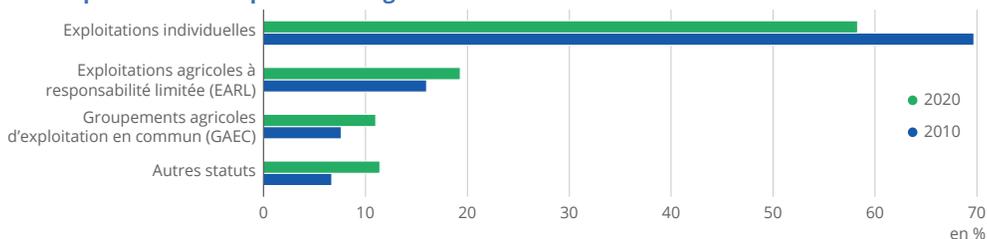
Le **faire-valoir** décrit le type de relations existant entre le propriétaire des terres agricoles et l'exploitant.

Le **faire-valoir direct** désigne des terres possédées par l'exploitant.

### ► Pour en savoir plus

Agreste Graph'Agri 2023, janvier 2024.

## ► 1. Répartition des exploitations agricoles selon le statut

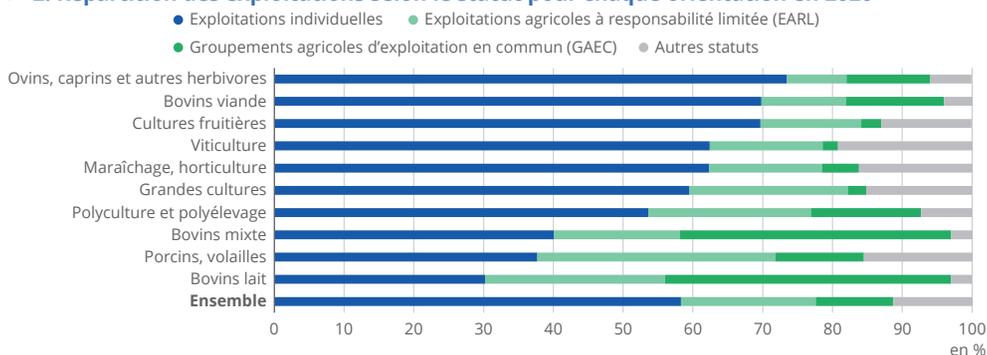


**Lecture :** En 2020, 11,0 % des exploitations agricoles sont des groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC).

**Champ :** France métropolitaine.

**Source :** Agreste, recensements agricoles 2010 et 2020.

## ► 2. Répartition des exploitations selon le statut pour chaque orientation en 2020

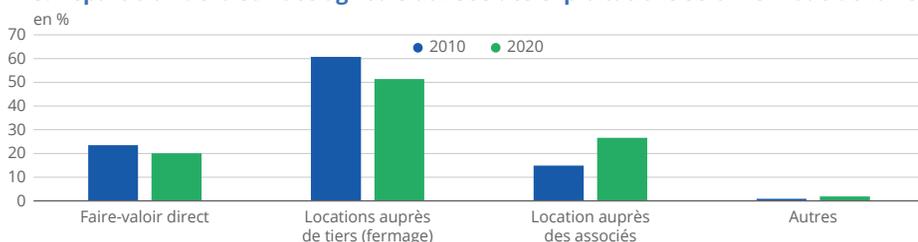


**Lecture :** En 2020, 41,0 % des élevages spécialisés en bovins lait sont des groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC).

**Champ :** France métropolitaine.

**Source :** Agreste, recensement agricole 2020.

## ► 3. Répartition de la surface agricole utilisée des exploitations selon le mode de faire-valoir



**Lecture :** En 2020, 20,1 % des terres agricoles sont exploitées en faire-valoir direct.

**Champ :** France métropolitaine.

**Source :** Agreste, recensements agricoles 2010 et 2020.

## ► 4. Répartition des exploitations individuelles et des formes sociétaires selon le mode de faire-valoir



**1** Surface agricole utilisée (SAU) en faire-valoir direct et en location auprès de tiers.

**2** Y compris faire-valoir direct éventuel.

**Lecture :** En 2020, 33,6 % des exploitations individuelles sont strictement propriétaires de leurs terres.

**Champ :** France métropolitaine.

**Source :** Agreste, recensement agricole 2020.